Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_28-DE

VILLE DE MARGUERITTES

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
27

nombre de membres absents excusés représentés :
2

nombre de membres absents non représentés
0

date de la convocation :
11 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans la salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Maire.

Membres présents : M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC, M. Frédéric COURRENT, Mme Frédérique CONDET, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, M. Bernard CHANTRIER, Mme Audrey RANC, M. Denis CANTIER, Mme Martine REARD, Mme Joëlle HUYNH, Mme Liliane GUIRAUD, Mme Florence LIMONES, M. Eric PEREDES, M. Eric MARC, Mme Sophie GOMES, Mme Laïla ACHKAR, Mme Laure DELAMON, M. Renaud LEROI, M. Yohan MESSABIER, Mme Karine PACHAIRE, M. Georges VIERNE, Mme Corinne CONSTANTY, M. Denis BRUYERE, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Alain SAUD et Mme Margit LORBLANCHET.

Membres absents, excusés et représentés : Mme Diane ARRIAGADA (pouvoir à M. NICOLAS) et Mme Julie DELVAL (pouvoir à M. VIERNE).

Secrétaire de séance : M. Yohan MESSABIER.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

N° 2025/12/28 – Règlement relatif à la prestation de service unique type d'un EAJE "Le Petit Navire" et "La Bercelote"

Rapporteur : Mme Laïla ACHKAR

1. Aspects juridiques

VU le Code de la santé publique : Partie réglementaire / Deuxième partie : Santé de la famille, de la mère et de l'enfant – Chapitre IV : Etablissements d'accueil des enfants de moins de six ans (articles R2324-1 à R2324-50-4) ;

VU le Code de l'action sociale et des familles : Partie législative/ Différentes formes d'aide et d'action sociale - chapitre IV : Services aux familles (Articles L214-1 à L214-7) ;

VU le Code de l'action sociale et des familles : Partie réglementaire/ Différentes formes d'aide et d'action sociale - chapitre IV : Accueil des jeunes enfants.

2. Eléments de contexte

La révision du règlement de fonctionnement de la crèche « Le Petit Navire » et de la crèche familiale « La Bercelote » répond aux recommandations émises par la CAF en date du 12 novembre 2025 dans le cadre de la mise à jour du règlement relatif la Prestation de Service Unique.

La validation du règlement relatif à la Prestation de Service Unique par les instances décisionnaires compétentes est une demande de la CAF avant diffusion dudit règlement au 1er janvier 2026.

Publié le : 24/12/2025 12:36 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_28-DE

La modification demandée concerne le retrait du point suivant : « *aucune rupture de contrat ne sera acceptée à partir du 1er mai (sauf cas de mutation professionnelle ou force majeure* ». Selon le retour de la CAF, « il est indispensable de s'adapter au plus près des besoins des familles ».

3. Incidence financière

Néant

4. Décisions

Après avis de la commission, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le règlement de fonctionnement modifié de la crèche « Le Petit Navire » et de la crèche familiale « La Bercelote ».

Article 2 : **approuve** le règlement relatif à la Prestation de Service Unique pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Le Petit Navire » et de la crèche familiale « La Bercelote ».

Article 3 : **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération.

5. Annexes

1) Règlement de fonctionnement de la crèche « Le Petit Navire » ;
2) Règlement relatif à la Prestation de Service Unique pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Le Petit Navire » ;
3) Règlement de fonctionnement de la crèche « La Bercelote» ;
4) Règlement relatif à la Prestation de Service Unique pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants « La Bercelote».

Pour extrait certifié conforme

Yohan MESSABIER
Secrétaire de séance

Rémi NICOLAS
Maire

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Délai et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Maire de MARGUERITTES

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Publié le : 24/12/2025 12:36 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982